



cndp

Commission nationale
du **débat public**

BILAN DU GARANT

Campus Hospitalo-Universitaire
du Grand Paris Nord
Concertation préalable

JANVIER – MARS 2017

Jean-Pierre TIFFON
Désigné par la Commission nationale
du débat public

Bilan du garant

Campus Hospitalo-Universitaire du grand Paris Nord

JANVIER – MARS 2017

.....

SOMMAIRE

1. FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
2. LE CONTEXTE DU PROJET.....	4
3. La préparation DE LA CONCERTATION.....	7
4. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	9
LA 1ÈRE RÉUNION PUBLIQUE LE 4 FÉVRIER À SAINT OUEN.....	9
LA 2ÈME RÉUNION PUBLIQUE LE 9 FÉVRIER À VILLEMIN.....	9
LA 3ÈME RÉUNION PUBLIQUE LE 14 FÉVRIER À BICHAT.....	10
LA 4ÈME RÉUNION PUBLIQUE LE 11 MARS À SAINT OUEN.....	10
L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR INTERNET.....	10
5. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION.....	11
SUR L'OPPORTUNITÉ DU PROJET.....	11
SUR L'OPPORTUNITÉ DE L'IMPLANTATION.....	11
SUR LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE DU PROJET ET LE CALENDRIER.....	12
SUR LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ARCHITECTURAUX DES BÂTIMENTS.....	13
SUR LES IMPACTS SUR LE QUARTIER.....	13
SUR LA BONNE INTÉGRATION DU CAMPUS DANS LE QUARTIER.....	15
6. AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS SUR LES SUITES À DONNER.....	15
UN ENGAGEMENT SINCÈRE DES MAÎTRES D'OUVRAGE DANS LA CONCERTATION MAIS DES RÉSULTATS LIMITÉS DUS À LA PÉRIODE, À UN MANQUE D'EXPÉRIENCE ET AU MANQUE DE RELAIS SUR LE TERRITOIRE.....	16
UN CADRE DE LA CONCERTATION DIFFICILE À DÉFINIR COMPTE TENU DU NOMBRE D'ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET.....	16
CETTE CONCERTATION VOLONTAIRE A ÉTÉ UTILE ET A PRODUIT DES RÉSULTATS MALGRÉ UNE PARTICIPATION LIMITÉE. ELLE APPELLE À SE POURSUIVRE DANS UN PROCESSUS STRUCTURÉ SUR LA DURÉE.....	17

1. FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Le projet consiste à implanter un « campus hospitalo-universitaire du grand Paris Nord » sur la commune de Saint Ouen.

Il regroupera sur un site unique :

- les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat et Beaujon,
- les activités d'enseignement des sites universitaires de médecine de Villemin et Bichat,
- les activités de recherche des unités mixtes de l'Université Paris-Diderot et de l'Inserm.

Ce projet est porté par l'APHP et l'Université Paris-Diderot qui jugent nécessaire de remplacer leurs sites actuels dont les locaux sont hors normes et pour lesquels les travaux de rénovation sont estimés supérieurs à des coûts de constructions neuves.

Selon les études préalables, le coût du projet s'élèverait à 650 M€ pour l'opération hospitalière et 180 M€ pour la seule construction universitaire.

Le lieu d'implantation a fait l'objet de réflexions approfondies entre plusieurs sites avant de faire le choix de Saint Ouen. Les porteurs du Projet ont négocié plusieurs mois la Ville de Saint-Ouen et la Sequano (aménageur public qui gère l'écoquartier des docks de Saint-Ouen) avant de parvenir à un accord annoncé publiquement le 19 décembre 2016.

Le calendrier du projet prévoit la mise en fonctionnement du site en 2025.

2. LE CONTEXTE DU PROJET

Un Campus « Hôpital-Universitaire-Recherche » d'équilibre au sein du Grand Paris :

Le projet consiste à créer un « campus » fondé sur trois piliers indissociables : la partie hospitalière, l'enseignement universitaire et la recherche.

Il a pour objectifs :

- Être un établissement d'excellence à l'échelle nationale et internationale en tissant des liens forts et facilités dès la conception entre l'hôpital, l'université et la recherche,
- Rééquilibrer l'offre hospitalière et universitaire au Nord du Grand Paris alors que la dernière réalisation de l'APHP se situe dans l'Ouest Parisien,
- Offrir des conditions de prise en charge des patients au même niveau de service et de soin que dans le 15^{ème} arrondissement parisien,
- Offrir des conditions de vie au travail de qualité pour les personnels hospitaliers, les universitaires, les étudiants et les chercheurs.

Les caractéristiques techniques du projet sont :

- Surface de l'emprise : environ 7 hectares au global,
- Caractéristiques des bâtiments : 130 000 m²,
- Nombre de personnes : 5 700 personnels – 9 000 étudiants
- Accès des personnes et véhicules,
- Contraintes particulières : urgences, hélicoptage.

Un projet à concevoir dans environnement hospitalier et universitaire en profonde mutation :

Le contexte du projet est marqué par les profondes évolutions qui touchent aussi bien l'exercice de la médecine, les fonctions et fonctionnements hospitaliers ou la nature des formations et les modes de transmissions des savoirs par les universités ainsi que le futur de la recherche en santé. Ce contexte « mutant » a été souvent exprimé par les porteurs du projet qui ont informés les publics présents de la complexité et de l'instabilité des paramètres à prendre en compte pour concevoir un projet pertinent.

Comme l'exprime l'un des représentants de la maîtrise d'ouvrage : « il s'agit de construire des hôpitaux pour plusieurs décennies alors que l'on ne peut même pas définir avec précision le fonctionnement de la médecine de 2030 tellement les recherches et les technologies progressent rapidement ». Quelles interactions de la chirurgie et de l'imagerie à 10 ans ? Les cœurs artificiels actuellement testés seront-ils généralisés ? Voilà par exemple deux questions auxquelles il est impossible de répondre actuellement.

De même, la notion même « d'Université de médecine » est en très grande évolution et ne correspond plus aux représentations que s'en font traditionnellement les publics. Ainsi, le campus Nord est conçu comme une école de santé dédiée aux différentes professions. Le public concerné par le projet est élargi : des médecins en formation initiale, mais aussi tout au long de la vie, des professions paramédicales, ce que l'on appelle aujourd'hui *l'universitarisation* des diplômes de formations paramédicales. De nouvelles pédagogies apparaissent permettant de délaisser les amphithéâtres de 500 places pour de petits groupes de travail qui analysent des cas cliniques. Il serait le premier, en France, à généraliser des enseignements fondés sur les simulations multidisciplinaires permettant aux jeunes professionnels de santé d'apprendre à se connaître et à coordonner leur prise en charge du patient.

Ce contexte hospitalo-universitaire amène trois conséquences à prendre en compte pour évaluer le déroulement de la concertation :

- Le projet présenté a été conçu grâce à l'association et l'interaction pendant plusieurs mois de nombreux acteurs (personnels médicaux, médecins, chercheurs, étudiants, enseignants, syndicats) sans le concours desquels il n'aurait pu naître. Les modalités d'association qui nous ont été rapportées ont été variées et multiples. La notion même de concertation ou de collaboration a donc été consubstantielle à la conception du projet. C'est pourquoi plusieurs publics -notamment au sein de l'université- ont considéré que la concertation avait déjà eu lieu en amont et n'ont pas vu l'intérêt de participer au processus spécifique conduit en début d'année.
- Les évolutions actuelles et les éléments de prospectives prises en compte pour concevoir le projet sont difficilement appréhendables - et donc questionnables - par les publics profanes. Ainsi, les dimensionnements du projet, le nombre des lits, la part des enseignements suivis sur place ou à distance, les effets du numérique sur les besoins de déplacements des malades comme

des étudiants, sont autant d'éléments difficiles à estimer à l'horizon du projet. Il en résulte une difficulté pour le garant de la concertation à se prononcer sur la qualité des informations mises à disposition des publics. En l'absence de contestation formelle des données rendues publiques par des participants au processus de concertation, j'ai donné quitus aux porteurs du projet.

- Compte tenu des évolutions attendues, le projet présenté à la concertation garde une réelle plasticité et n'est donc pas figé. Le projet mis sur la table en 2017 sera amené à évoluer pendant la durée de sa conception et de sa construction. La répartition des bâtiments universitaires et hospitaliers, l'implantation et la structuration des espaces présentées en concertation seront amenées à évoluer pendant l'avancement du projet. Les publics concernés par le projet – personnels soignants, enseignants, étudiants, syndicats – comme les riverains ne peuvent donc exprimer d'avis définitifs et pertinents à ce stade « non stabilisé » du projet. Ils devront donc être informés et associés tout au long du processus à venir, dès que des choix structurant et les impactant seront à faire. Y compris même après la mise en service car le campus sera conduit à évoluer encore et de façon très conséquente pendant sa durée de vie.

Un campus qui sera implanté dans un quartier en profonde mutation et à ce jour inachevé mais aussi au sein d'un grand Paris en émergence.

Le territoire proche dans lequel sera implanté le campus est en profonde mutation :

- La création du quartier des docks n'est pas encore achevée et son extension autour du campus vient d'être planifiée. Le projet soumis à concertation est donc dans un quartier encore en projet. Il est donc difficile pour les habitants comme pour les observateurs d'avoir une vision d'ensemble à l'horizon de 2025. A contrario cette situation permet d'informer et d'associer les habitants du quartier sur les choix à opérer.
- D'autres évolutions sont possibles. Ainsi, des implantations des Jeux Olympiques de 2024 sont envisagées à proximité du quartier. Là encore il est difficile de prévoir les impacts à l'horizon du projet et surtout comment bien coordonner dans le temps et l'espace les travaux pour qu'ils n'impactent pas négativement le projet, son avancement et les habitants des quartiers.
- Cette restructuration du quartier concerne des entreprises locataires de bâtiments de bureaux ou de logistiques. Certaines seront dans l'obligation de déménager. Les négociations entre les porteurs du Projet, la Sequano et les fonds propriétaires des murs sont en cours. Leur caractère confidentiel rend impossible toute information du public. Pour autant les résultats des négociations auront un impact sur les estimations financières du Projet.
- D'autres entreprises - CPCU et Syctom – sont implantées à proximité du Campus. Les travaux de réorganisation technique du Syctom et d'isolation visuelle et phonique de ses bâtiments ont été évoqués. Par ailleurs, les questions de sécurité liées à la proximité de la CPCU seront autant de contraintes à prendre en compte par les architectes concepteurs du Projet. Tant que les choix d'implantation des bâtiments situés en face de la CPCU n'ont pas été stabilisés, il n'est pas possible de solliciter l'avis des publics. Il faudra le faire.
- De même, la SNCF est propriétaire de voies peu ou pas utilisées. La libération de tout ou partie de cet espace pourrait permettre une autre organisation spatiale du Campus.

- L'évolution des transports collectifs est l'un des éléments majeurs de l'évolution du quartier et du choix d'implantation du Campus. Les prolongements de la ligne 14, la proximité du RER et de la ligne 13 permettront une desserte dense du quartier. Pour autant, cette promesse mérite confirmation quant aux délais de réalisation mais aussi quant aux capacités réelles des infrastructures à offrir un service de qualité aux futurs usagers (ponctualité et délais de la ligne C du RER par exemple). De plus des restructurations des lignes d'autobus et le choix d'implantation d'une gare routière ont été évoqués sur le territoire. Surtout, les liaisons en transport collectif vers les quartiers au Nord et Nord Est du Campus ne semblent pas encore faciles. Les questions de transport mériteront d'être mieux prises en compte.
- Les acteurs concernés par l'évolution du quartier sont multiples (acteurs du projet de campus ; habitants et associations du quartier ; entreprises ; commerçants) et les autorités en capacité de répondre aux questions des publics sont nombreuses et parfois peu connues ou lointaines (Ville de Saint Ouen, Plaine Vallée, Sequano, Stif, Département, etc...) . Si la concertation de 2017 a permis d'impliquer ponctuellement certains d'entre eux, il reste à construire un processus d'information et de concertation continue les impliquant réellement et sur la durée.

Le contexte territorial très évolutif et influencé par de très nombreux acteurs publics et privés est à prendre en compte pour évaluer le processus de concertation. Si, on le verra, la maîtrise d'ouvrage a réussi à associer partiellement certains acteurs, il conviendra d'envisager des formes plus durables et permanentes de concertation pour garantir l'information et la participation des publics concernés.

- Une concertation à mener dans un calendrier et un contexte politique assez spécifique :

Sollicitée par la Présidente de l'Université Paris Diderot le 18 octobre 2016, la CNDP a délibéré le 26 octobre et a recommandé d'organiser une concertation sur l'ensemble du projet d'aménagement.

Il convient de noter que des négociations entre la Ville de Saint Ouen et la maîtrise d'ouvrage se menaient encore à cette période et n'ont été officiellement bouclées que le **19 décembre 2017**. Certains choix n'ont donc été connus du public et des parties prenantes que cinq semaines avant l'ouverture de la Concertation.

Par ailleurs, **le 26 avril 2017** - soit seulement cinq semaines après la fin de la concertation - le Président de la République François Hollande a inauguré le site du futur Campus et indiqué « qu'à travers l'acte que nous posons, ce projet est devenu irréversible ».

Ce contexte politique assez prégnant, pourrait limiter a posteriori la crédibilité du processus de concertation mené entre ces deux dates. Le Garant y reviendra dans sa conclusion.

3. LA PRÉPARATION DE LA CONCERTATION

Suite à la décision de la CNDP, les premiers contacts ont été établis avec la directrice de Cabinet de la Présidente de l'Université Paris-Diderot et ont permis d'identifier les éléments suivants :

- L'Université Paris-Diderot aborde le processus de concertation avec une réelle volonté d'informer le plus ouvertement et complètement le public et de solliciter les avis pour les intégrer dans le processus de conception du projet. Pour autant, ses représentants ne disposent pas d'expérience spécifique sur la manière de conduire un tel processus. Il s'avèrera également qu'il lui sera difficile, pour des raisons administratives, (délai des marchés publics, mise en concurrence etc.) et au regard du calendrier serré de la démarche de concertation, de faire appel à des prestataires spécialisés dans ces démarches et capables d'agir sur le terrain. Cela aura un impact négatif sur la participation du public à la première réunion à Saint Ouen.
- L'APHP, bien que non concernée par la décision de la CNDP, souhaite s'impliquer dans le processus de concertation et y contribuer activement. Son représentant participera à toutes les réunions de préparation et s'impliquera directement dans les réunions de concertation. Le directeur général de l'APHP a d'ailleurs participé à la réunion conclusive à Saint Ouen en mars.
- La Ville de Saint Ouen ne s'est pas impliquée dans la préparation de la concertation. Jusqu'au 19 décembre, date d'une conférence de presse d'annonce d'un protocole d'accord entre la Ville et les pilotes du projet, les élus de Saint Ouen avaient gardé le silence. Ils ont réservé leur expression à leurs administrés et ne se sont impliqués que lors de la réunion finale. Les représentants de l'Université ont sollicité le soutien des services municipaux pour l'information des riverains. Il a été accordé assez tardivement.
- Quelques acteurs du territoire ont eu un contact avec le Garant avant l'ouverture de la concertation : l'association Mes voisins des docks, des représentants syndicaux de l'APHP, des élus du Grand Paris ayant une connaissance du Projet. Ces différents contacts n'ont pas révélé une forte attente pour le processus de concertation, plusieurs d'entre eux considérant qu'ils avaient été impliqués dans les instances internes de leurs institutions. Le Garant les a invité à participer aux réunions publiques pour s'y exprimer. Certains l'ont fait.

Compte-tenu de ces différents éléments, il a été décidé :

- Le calendrier de la concertation est fixé du 27 Janvier au 17 Mars afin de permettre une expression des publics pendant 7 semaines et de conclure ce processus avant l'ouverture de la campagne officielle des élections présidentielles ;
- Un programme de 4 réunions publiques en présence du garant, complété par des réunions menées directement par l'AP-HP sans présence du Garant.
- Une exposition présentant le projet implanté au centre administratif de Saint Ouen, sur les deux sites de l'université, au siège de l'AP-HP et dans les hôpitaux.
- Un site internet de présentation du projet associé à une plateforme collaborative.
- Des outils d'information pour les réunions - affiches, flyers – pour promouvoir les réunions publiques.

Ce programme a été validé par le Garant sachant que la maîtrise d'ouvrage était d'accord pour le compléter si cela s'avérait utile et souhaité par des acteurs concernés.

Par ailleurs, la Garant, fort d'expériences passées a choisi d'adopter une posture modeste et n'a donc pas souhaité animer directement les réunions publiques. La concertation étant sollicitée formellement l'Université Paris-Diderot, le Garant n'a pas souhaité s'investir dans les réunions pilotées par l'AP-HP. L'AP-HP n'est en fait pas concernée par le processus relevant de la CNDP. Cette situation est à réinterroger dans le futur.

4. LE DEROULEMENT DE LA CONCERTATION

Le processus de concertation s'est déroulé comme défini en amont.

Aucun acteur du territoire ou concerné par le Projet n'a contacté le garant ou la maîtrise d'ouvrage pour solliciter de réunions ou d'initiatives complémentaires.

LA 1ÈRE RÉUNION PUBLIQUE LE 4 FÉVRIER À SAINT OUEN

Cette première réunion publique s'est tenue le samedi matin dans un groupe scolaire situé à quelques centaines de mètres du futur Campus. Une quarantaine de personnes, essentiellement des riverains et quelques représentants syndicaux de l'APHP, ont participé à la réunion. Le projet a été présenté par Mme Christine Clerici, Présidente de l'université Paris-Diderot, François Montarras, Vice-président de l'université Paris-Diderot et Etienne Grass directeur du Projet Campus au sein d'AP-HP.

Après la présentation du Projet d'une heure environ, une douzaine d'intervenants depuis la salle ont, pendant plus d'une heure, questionné ou exprimé des avis sur le projet et sur son environnement urbain. Quelques questions spécifiques ont été posées à Marc Barbier représentant de la CPCU et à Frédéric Roux représentant du Sycotm. Le contenu de ces interventions est évoqué dans une partie suivante.

Le Garant a dû intervenir pour demander à un participant de limiter la durée de ses interventions et de se centrer sur le Projet en concertation. À l'issue de la réunion, le Garant a remercié les participants mais regretté leur trop faible nombre dû à un relais insuffisant des informations sur le territoire.

Il a reformulé les principales questions évoquées par le public. Il a aussi demandé à la maîtrise d'ouvrage de répondre avant la fin de la concertation et notamment lors de la réunion de Mars aux questions suivantes :

- La faisabilité dans les délais et les coûts annoncés du Pont rail ;
- L'évolution des trafics routiers et des circulations locales à l'horizon du projet ;
- L'estimation des coûts induits par l'expropriation de Valad.

LA 2ÈME RÉUNION PUBLIQUE LE 9 FÉVRIER À VILLEMIN

Cette seconde réunion publique s'est tenue en fin d'après-midi dans les locaux du site Villemin de l'Université Paris-Diderot. Malgré une information bien visible dans les locaux, la participation a été très faible : quelques étudiants, dont deux représentants d'associations étudiantes. Cette maigre mobilisation peut s'expliquer par la tenue dans le même temps d'une assemblée générale étudiante (prévue

initialement le lendemain) sur un sujet les concernant plus immédiatement. Elle s'explique aussi de par l'implication des associations aux réflexions menées en amont du projet. Interrogés par le Garant, les représentants des associations ont confirmé qu'ils avaient été associés à la conception du projet.

La réunion a permis aux différents représentants de l'Université de préciser et approfondir les informations déjà évoquées à Saint Ouen. À plusieurs reprises les enjeux financiers du projet ont été évoqués tant sur la valorisation des locaux qui seront abandonnés que sur les aléas du nouveau projet. Le garant a demandé que l'Université précise et si possible quantifie les aléas financiers évoqués ce jour.

LA 3ÈME RÉUNION PUBLIQUE LE 14 FÉVRIER À BICHAT

Cette troisième réunion publique s'est tenue en fin d'après-midi dans les locaux de l'UFR Bichat de l'Université Paris-Diderot.

Malgré une information préalable et une information bien visible dans les locaux, la participation a encore été faible. Quelques participants ont assisté à la réunion et interrogé les représentants de l'Université. On notera qu'un chercheur a estimé en réunion que ses collègues chercheurs n'avaient pas été informés de la tenue de la réunion.

Les questions ont été posées par un chercheur, une représentante étudiante, une formatrice et une directrice de l'IFSI et ont porté sur des aspects particuliers du projet : les répartitions d'espace, la place physique et pédagogique donnée aux formations infirmières.

Malgré la faible participation les échanges ont été très qualitatifs et ont conduit les intervenants à préciser de nombreux points et à clarifier ce qui était « stabilisé » dans le projet et ce qui restait à « travailler ».

LA 4ÈME RÉUNION PUBLIQUE LE 11 MARS À SAINT OUEN

Cette quatrième réunion publique s'est tenue le samedi 11mars dans les locaux d'une école située dans le nouveau quartier des Docks. Elle s'est tenue notamment en présence de Christine Clerici Présidente de l'Université Paris Diderot mais aussi de Martin Hirsch, Directeur général de l'AP-HP et de William Delannoy, Maire de Saint Ouen.

Cette fois, la participation a été très nombreuse dépassant même les capacités initiales de la salle. Après les interventions initiales, les questionnements et les prises de position ont été nombreuses et argumentées. Elles ont été le fait d'habitants du quartier, de représentants associatifs et aussi d'élus de l'opposition municipale. Le climat de la réunion a été bon et a permis une expression large du public présent.

Comme il s'y était engagé auprès des participants aux précédentes réunions, le Garant a questionné directement les « porteurs du projet » (Université, AP-HP) notamment sur les aléas financiers évoqués publiquement à plusieurs reprises. Les réponses obtenues sont évoquées plus loin.

L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC SUR INTERNET

Un site consacré au projet et à la concertation a permis au public d'accéder aux informations essentielles. Une foire aux questions donnait accès à des informations plus précises. La plate-forme collaborative qui a été associée au site visait à la production d'avis et d'échanges. Cet objectif n'a pas été

rempli à cause d'un accès technique trop complexe. Il n'a permis de recueillir qu'une petite trentaine d'avis argumenté et discuté.

5. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION

Les avis recueillis en ligne ou exprimés en réunion ainsi que les questions du public lors des réunions ont fait émerger les points de discussion suivants :

SUR L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

La création du nouveau Campus n'a pas été contestée pendant la concertation. Les porteurs du projet universitaires et hospitaliers ont transmis aux publics leur ambition de créer un campus « au cœur des révolutions numériques » qu'ils ont résumé en un Campus 4.0. Ils ont également su convaincre de leur capacité à adapter leur projet pour tenir compte du raccourcissement des cycles d'innovation.

Ce refus de figer le projet dans un contexte à ce point mouvant doit avoir pour contrepartie de conduire un processus régulier d'information et de concertation.

Une seule interrogation a été formulée : la rénovation des hôpitaux actuels était-elle préférable ? Les arguments apportés par l'AP-HP ont été jugés solides et convainquant par les participants. De même, l'Université a estimé que la simple rénovation des bâtiments actuels n'aurait pas apporté de solution durable.

Des questions ont été posées sur le devenir des locaux universitaires qui seront libérés. Il a été précisé que les décisions en la matière ne relèvent pas de la responsabilité de l'Université Paris-Diderot mais de services spécialisés de l'Etat.

De même, des interrogations ont été exprimées à l'adresse de l'AP-HP sur l'usage des anciens bâtiments et sur l'offre de soin résiduelle dans le 18^{ème} arrondissement. Des réponses ont été apportées dans les réunions spécifiques mais ces thématiques ne relèvent pas du processus de concertation mené sous l'égide du garant.

SUR L'OPPORTUNITÉ DE L'IMPLANTATION

Le choix de l'implantation à Saint Ouen a fait l'objet d'une longue réflexion de la part de la maîtrise d'ouvrage. Situer le Campus à Saint Ouen permet de répondre à des besoins de santé des territoires du Nord du Grand Paris. Cela permet également, via la ligne 14 du métro, de relier ce campus avec celui du 13^{ème} arrondissement.

L'implantation à Saint Ouen n'a pas fait l'objet de contestations de ces arguments et de ce choix.

Par contre plusieurs intervenants ont remis en cause l'implantation annoncée en décembre. Ils estiment que :

- le Campus aurait du être implanté sur le Boulevard historique de Saint Ouen,
- la nouvelle implantation isole le Campus et l'éloigne des stations de métro,

- cela nécessite de construire un pont rail coûteux et difficile à réaliser,
- cela rapproche le Campus des sites classifiés de la CPCU et du Sycotom,

Les risques de pollution de l'air, un temps évoqués, ont été évoqués en réunion. Le représentant du Sycotom a indiqué que les faibles rejets de la cheminée ne touchaient pas les quartiers environnants mais des territoires à plusieurs dizaines de kilomètres et dans des proportions très faibles. Les représentants de l'association « Mon voisin des docks » ont indiqué avoir choisi d'y habiter ayant eu connaissance des études certifiant la qualité de l'air.

Les maîtres d'ouvrage n'ont pas contesté certaines critiques liées à la nouvelle implantation mais ils ont indiqué que la négociation avec la Ville de Saint Ouen avait abouti à cette implantation. Elle ne remet pas en cause, selon eux, l'équilibre général de leur projet.

La Ville, à travers son Maire, a indiqué que l'équilibre général du nouveau quartier serait meilleur dans cette configuration et qu'une nouvelle avenue parallèle au boulevard historique créerait d'autres circulations et d'autres visions du quartier.

Il résulte néanmoins de cette nouvelle implantation des questions non réglées à ce stade sur :

- la création du Pont Rail et l'accessibilité PMR à travers cet ouvrage,
- la facilitation des liaisons piétonnes entre les stations RER et ligne 14.

Ces questions devront faire l'objet d'informations complémentaires et d'une sollicitation de l'avis du public et/ou d'associations.

SUR LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE DU PROJET ET LE CALENDRIER

La nouvelle implantation annoncée en décembre a plusieurs conséquences sur le projet et la concertation et fait apparaître plusieurs aléas d'importance :

- les coûts de dépollution des terrains sur lesquels le Campus sera implanté n'ont pas été communiqués,
- les coûts d'expropriation des propriétaires et locataires des bâtiments dits du parc Valad sont en cours de négociation,
- les coûts de prise en compte des risques d'inondation dans la conception et la construction du Campus ne sont pas isolés dans les coûts totaux,
- les coûts de prise en compte dans la construction des bâtiments de la proximité avec les bâtiments classifiés de la CPCU,
- les coûts de la construction du Pont Rail, pris en charge par l'État, ne sont pas encore connus,

Ces différentes questions apparues au cours de la Concertation ont conduit le Garant à interroger la Présidente de l'Université lors de l'ultime réunion publique. Celle-ci a rappelé que sur la partie universitaire, le coût est estimé à 175 millions d'euros pour la partie bâtementaire et à 25 millions d'euros pour les équipements scientifiques. Elle a estimé, au 11 mars, que les risques pouvaient monter jusqu'à 200 millions d'euros en prenant tous les aspects de l'opération.

De son côté, le directeur général de l'AP-HP a estimé que « les efforts étaient justifiés par rapport à l'intérêt de ne pas avoir des aléas juridiques de procédures entre nous ».

Restent des aléas de calendrier qui ont été évoqués sans grandes précisions compréhensibles à ce stade du projet. Parmi ces aléas, les plus notables évoqués en Concertation sont :

- les délais d'acquisition du foncier,
- les délais de conception, de financement et de réalisation du Pont Rail,
- les délais de dépollution des terrains,
- les délais d'expropriation de Valad.

Des informations, non confirmées durant la concertation, ont fait état d'interrogations de la part des services de Bercy et de parlementaires. Elles ont suscité une interrogation sur la réalisation même du Projet dans les délais annoncés. La prise de position du Président de la République qualifiant, en avril 2017, le projet « d'irréversible » est à comprendre dans ce contexte. Elle demandera cependant confirmation dans les prochains mois.

Ces questions liées aux financements et aux délais devront faire l'objet d'une information précise et complète des publics.

SUR LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET ARCHITECTURAUX DES BÂTIMENTS

La nature même des bâtiments n'a pas fait l'objet d'importantes discussions et de questions. Les maîtres d'ouvrage ont affirmé leur prise en compte des accords de Paris et leur engagement à se fixer des objectifs encore supérieurs.

Plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de prévoir des bâtiments auto-suffisants en énergie avec des panneaux solaires sur les toitures ainsi que des murs et toitures végétalisés.

Une autre suggestion consiste à éviter l'effet de froideur du béton armé visible. Une remarque a été formulée consistant à limiter la hauteur des bâtiments éviter de réduire la vue vers Paris ou la Seine des habitants des futurs immeubles.

À ce stade d'avancement du projet, le public ne pouvait réagir que sur des plans masse. Il conviendra d'associer les habitants aux réflexions dont on a pu mesurer l'attachement à garantir une unité architecturale et urbanistique à un nouveau quartier qu'ils se sont déjà appropriés.

SUR LES IMPACTS SUR LE QUARTIER

La concertation a fait émerger plusieurs préoccupations concernant les impacts du projet sur la vie du quartier.

Les impacts sonores liés aux véhicules et à l'héliport :

Plusieurs participants à la concertation ont fait part de leurs craintes quant aux impacts sonores que le projet aura sur le quartier et les riverains. Sont concernés les véhicules se rendant aux urgences mais aussi les hélicoptères qui transportent les personnes le plus gravement blessées.

Si le nombre de rotation des hélicoptères semble limité, l'impact sonore n'a pas été mesuré. De même, il n'a pas été fait mention d'études acoustiques au cours de la concertation.

Elles devront être mises à disposition du public dès leur réalisation. Les riverains pourraient être associés au choix des sites de mesure. De mêmes plusieurs riverains demandent à être associés à la définition des itinéraires bruyants.

Les impacts sur les circulations de transit ou locaux :

De nombreuses remarques et questions ont porté sur les circulations et sur les impacts du projet sur le trafic local.

Plusieurs participants ont fait part de circulations de transit déjà très denses sur les quais, sur la rue Ardouin et sur le boulevard Victor Hugo. Les intervenants s'interrogent sur l'impact des trafics complémentaires générés par l'hôpital, l'université mais aussi le nouveau siège du Conseil Régional.

Une attention particulière est portée sur les mauvais comportements routiers sur la rue Ardouin et sur son caractère inhospitalier. Un participant invite à ré-enchanter cette rue en l'animant et en y installant des activités ou commerces.

La Présidente de l'Université s'est voulue rassurante en prenant exemple sur les pratiques sur le site du 13^{ème} arrondissement : les personnels, enseignants et étudiants sont prioritairement usagers des transports collectifs. À preuve, le très faible remplissage des parkings.

Les représentants de l'AP-HP ont indiqué qu'une priorité serait aux transports collectifs mais ont précisé qu'un hôpital de cette dimension générerait un trafic de véhicules particuliers, d'ambulances mais aussi de véhicules nécessaires au ravitaillement logistique.

Plusieurs participants ont demandé que des études de trafics soient réalisées et qu'un nouveau plan de circulation soit établi sur le quartier bien amont de la réalisation du projet et que les habitants du quartier soient sollicités pour l'établir.

Il n'a pas été discuté des trafics liés à la période de travaux. Cette discussion sera nécessaire.

La nature des voiries a fait l'objet d'observations. Il est ainsi suggéré, sur les axes de desserte inter-quartiers ou d'accès aux urgences, la création de ralentisseurs et de pistes cyclables séparées. Sur le reste du quartier la création d'une zone 30 peut permettre de mêler mode doux et automobile.

Les impacts sur l'accès aux transports collectifs :

L'implantation du Campus est grandement justifiée par la proximité des stations du RER C et de la future station de la ligne 14 prolongée. Son déplacement vers la Seine a pour conséquence de rallonger la distance vers l'hôpital et l'Université. Interrogé sur ce point les maîtres d'ouvrage ont indiqué que cette distance est inférieure aux distances actuelles entre les métros et les hôpitaux et locaux de l'université. Ce point n'a pas été contesté.

Des observations et suggestions ont été émises.

Elles concernent en premier lieu l'accès PMR. La construction du pont rail au dessus des voies ne permettra peut-être pas un accès direct pour les personnes à mobilité réduite. Il en résulterait un détour

via le boulevard Victor Hugo. Certains évoquent la mise en place d'une navette « automatique » entre les sorties des métros et l'hôpital ou l'université. Le directeur du Projet AP-HP l'a lui même envisagé.

D'autres observations concernent les capacités réelles de la ligne 14 à supporter tous les usagers complémentaires issus du nouveau quartier, du Campus et du siège du Conseil Régional. Des intervenants suggèrent ainsi la création d'une navette régulière depuis le Campus vers les portes de Paris. La fréquence actuelle des RER a aussi été évoquée. Si elle n'évoluait pas à l'horizon du projet, ce mode de transport serait d'une faible utilité pour les usagers du Campus.

Des questions ont été posées sur le lieu d'implantation d'une gare d'autobus et sur le renforcement des liaisons vers le Nord du territoire. En effet l'objectif de mieux servir les populations des communes au Nord ne pourrait être rempli que par un renforcement des liaisons en transport collectif.

Toutes ces questions concernent les maîtres d'ouvrage mais aussi l'autorité organisatrice : le Stif. Ses représentants n'étaient pas présents dans cette phase de concertation. Il sera indispensable de les impliquer dans des phases futures.

Les impacts en cas d'inondation :

À plusieurs reprises, l'hypothèse d'une inondation du quartier et donc du nouveau Campus a été envisagé. La maîtrise d'ouvrage a confirmé que cette hypothèse serait intégrée dans la conception des bâtiments de plusieurs manière dont une surélévation des terrains.

Cette question de la gestion de crise dans le quartier devra faire partie des échanges entre les différentes parties prenantes.

SUR LA BONNE INTÉGRATION DU CAMPUS DANS LE QUARTIER

À plusieurs reprises, la maîtrise d'ouvrage a insisté sur sa volonté d'une bonne intégration du Campus dans le quartier et sur son ouverture physique du Campus sur son environnement. D'autres considérations peuvent limiter cette possibilité : sécurité des bâtiments de recherche ou hospitaliers, sécurité des personnes et personnels.

Ont été évoquées les possibilités de créer des boutiques en pied d'immeuble, de mettre les amphithéâtres à la disposition des acteurs du territoire et de partager les installations sportives universitaires. Le déplacement d'une salle de sport implantée sur Valad a été évoqué.

Ces différentes propositions ont rencontré un bon écho parmi les habitants et associations du quartier. Elles viendront nourrir les échanges à conduire dans les phases ultérieures.

6. AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION ET RECOMMANDATIONS SUR LES SUITES À DONNER

À l'issue de la concertation menée au premier trimestre 2017, voici un avis et les recommandations du Garant.

UN ENGAGEMENT SINCÈRE DES MAÎTRES D'OUVRAGE DANS LA CONCERTATION MAIS DES RÉSULTATS LIMITÉS DUS À LA PÉRIODE, À UN MANQUE D'EXPÉRIENCE ET AU MANQUE DE RELAIS SUR LE TERRITOIRE

Les interlocuteurs du Garant au sein de l'Université ont démontré une volonté sincère d'informer complètement et loyalement les publics et de recueillir leurs questions, avis et contributions.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs de la concertation sont décevants au regard de cette volonté.

Ils s'expliquent par plusieurs facteurs :

- Le manque d'expérience dans la conduite d'une concertation sous l'égide de la CNDP n'a pas permis à la maîtrise d'ouvrage d'anticiper toutes les mesures à prendre pour faire participer les publics ; de plus des contraintes administratives et financières n'ont pas permis à la maîtrise d'ouvrage de disposer d'une assistance compétente pour agir sur le terrain ; les suggestions faites par le Garant ont été prise en compte.
- La période hivernale n'a pas été propice à la bonne participation des publics notamment à cause des vacances scolaires de février. Compte-tenu des contraintes du calendrier électoral il n'a pas été envisagé de repousser la concertation plus avant.
- Plusieurs acteurs, en particulier au sein de l'Université et de l'AP-HP, ont été associés aux travaux de réflexion préalable à l'élaboration du projet. Ils n'ont pas perçu l'intérêt de venir s'exprimer à ce stade d'avancement d'un projet qu'ils connaissaient déjà dans ses grandes lignes.
- La maîtrise d'ouvrage a manqué de relais actifs sur le terrain pour inciter les habitants de Saint Ouen et de Plaine Commune à participer aux réunions ou à s'exprimer via le site. L'implication des élus du territoire n'a été perceptible qu'à l'ultime réunion.

UN CADRE DE LA CONCERTATION DIFFICILE À DÉFINIR COMPTE TENU DU NOMBRE D'ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS IMPLIQUÉS DANS LE PROJET

Selon les textes, la CNDP ne peut être saisie que sur le volet universitaire et scientifique du projet, qui est une part importante du projet mais minoritaire en terme d'impacts. Et s'agissant d'un projet compris entre 150 et 300 M€ le maître d'ouvrage n'a pas obligation à saisir la CNDP. Il s'agit donc d'une saisine volontaire.

Dans ce contexte, le Garant a agi auprès des responsables de l'Université auxquels il a fait part de ses conseils et recommandations pour la bonne tenue de la concertation.

Le représentant de l'AP-HP a participé aux travaux préparatoires et s'est impliqué tout au long du processus.

Pour autant, dans le cadre de sa mission, le Garant n'a pu intervenir directement auprès des très nombreux autres acteurs publics non concernés par la saisine : la Ville de Saint Ouen, Plaine Commune, Préfecture de Région, SNCF, Sequano Aménagement ou le STIF, par exemple. Malgré les souhaits de l'Université et du Garant, il n'a pas été possible de les impliquer fortement tout au long de la démarche

de concertation alors qu'ils concourent fortement à la réalisation et la bonne insertion du projet dans le territoire.

Par ailleurs, le contexte politique dans lequel s'est inséré la concertation s'avère avec le recul bien délicat.

Peut-on vraiment et complètement interroger l'opportunité et les impacts d'un projet durant une concertation :

- qui s'ouvre quelques jours après la signature d'une convention entre le territoire et la maîtrise d'ouvrage,
- qui se conclut quelques jours avant que le Président de la République en exercice estime le « projet irréversible ».

La réponse à cette question ne relève pas de l'appréciation du Garant mais interroge la CNDP.

CETTE CONCERTATION VOLONTAIRE A ÉTÉ UTILE ET A PRODUIT DES RÉSULTATS MALGRÉ UNE PARTICIPATION LIMITÉE. ELLE APPELLE À SE POURSUIVRE DANS UN PROCESSUS STRUCTURÉ SUR LA DURÉE

La participation à la concertation a été trop limitée quantitativement et qualitativement malgré la volonté manifeste de l'Université et de l'AP-HP son partenaire d'associer les publics concernés.

Pour autant, les échanges avec les publics ont permis d'identifier de nombreux sujets pour lesquels ils demandent à être régulièrement informés et sollicités.

Sur la plupart de ces sujets évoqués plus hauts, le degré d'avancement des études ne permettait pas d'apporter d'informations suffisamment précises ou de recueillir des avis ou suggestions pertinents. Au fur et à mesure de l'avancement du Projet il sera nécessaire d'informer et de solliciter le public sur les choix à opérer. Par ailleurs, ces informations et décisions ne relèvent pas seulement des maîtres d'ouvrage mais souvent de partenaires publics ou privés très impliqués sur le territoire.

Dans le calendrier d'avancement du Projet, il n'est pas prévu de phase d'enquête publique obligeant les porteurs du projet à solliciter l'avis des publics. Or, les publics participants ont montré une forte attente d'information mais également de participation à la conception du projet et à sa bonne insertion dans le quartier.

C'est pourquoi le Garant recommande à la maîtrise d'ouvrage de concevoir un processus d'information et de concertation permanent tout au long de l'avancement du projet. Il recommande également d'y associer formellement les partenaires publics et privés dont les décisions et choix influencent sur le projet et son insertion dans l'environnement urbain. Il s'agit bien sûr de l'AP-HP, mais aussi a minima de la Ville de Saint Ouen, de Plaine Commune, de Sequano, des services de l'Etat, de la SNCF, du Stif, de la CPCU et du Sycotm.

Ce processus d'information et de concertation s'adresserait en premier lieu aux habitants et associations du quartier. Il serait judicieux d'y associer également des représentants des étudiants, personnels universitaires et de recherche, des personnels hospitaliers et associations de malades.

Sans un processus d'information et de concertation formel et pérenne, il est certain que les nouveaux habitants du quartier trouveraient d'autres voies et moyens pour faire entendre leurs avis et leurs voix. Dans un tel contexte, la désignation d'un garant peut apporter crédit à cette démarche et faciliter son bon déroulement.



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr